

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA**  
**RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**  
**FONCTIONNEMENT D'UNE SPRL SUR LE PLAN DU DROIT DES**  
**SOCIETES**  
**(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 71.36.06.U.21.V.1.**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION :**  
**703**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-**  
**RESEAUX**

*APPROBATION LE 18/11/04*

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée aux employés administratifs concernés par les tâches comptables et à des aides-comptables, cette formation doit leur permettre de découvrir les activités liées au droit des sociétés qui doivent être mises en œuvre pour assurer la régularité de l'entreprise à l'égard des obligations légales. Cette formation leur apprendra la façon de rédiger les rapports et de déposer les comptes annuels (BNB).

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable de comprendre le vocabulaire juridique général.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Sans objet.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit des sociétés	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			8

### 4. PROGRAMME

- Organisation des activités liées au droit des sociétés en matière de société privée à responsabilité limitée:
  - Création – conditions de forme et de fond - le plan financier
  - Assemblée générale
  - Conseil de gestion
  - Comités de direction
  - Convocations
  - Dépôts
  - Responsabilités des administrateurs et actionnaires
  - Commissaire-réviseur

### 5. CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, l'étudiant sera capable de :

- de décoder le vocabulaire juridique approprié à une société privée à responsabilité limitée ;
- d'expliquer les modalités de création d'une société privée à responsabilité limitée, le rôle et les missions spécifiques des différents organes de ce type de société
- d'organiser les activités liées au droit des sociétés qui doivent être mises en œuvre pour assurer la régularité de l'entreprise à l'égard des obligations légales.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 02 Déc 2004  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1  
-----  
Unité de formation : FONCTIONNEMENT D'UNE SPRL SUR LE PLAN DU DROIT DES SOCIETES  
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 713606U21V1  
Domaine : 703 Economie:droit, assurances

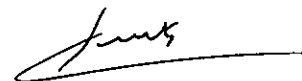
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)